

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1781>



Abolition de l'esclavage

- Grandes dates de la République -



Date de mise en ligne : dimanche 2 août 2020

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

A l'heure où la qualification de l'esclavage et de la colonisation sont à l'ordre du jour, il est peut-être utile de rappeler à quel point cette question a traversé notre pays il y a deux siècles déjà.

A l'heure où certains, en France, développent sans nuance l'idée d'une France structurellement et en permanence raciste tout en trouvant souvent plein d'excuses aux États-Unis qui sont, quant à eux, en permanence racistes et, sans une doute quelconque, depuis leur origine, il est bon de rappeler à quel point l'Histoire de France a été traversée par ce débat.

Les philosophes des Lumières déjà posaient cette question. Et la Révolution française a été marquée par le personnage de Jean-Baptiste Belley, révolutionnaire français né en 1747 sur l'île de Gorée (Sénégal). Il fut élu député Montagnard durant la Révolution française et membre du Club des Jacobins. Il fut le premier député français noir, représentant alors le département du Nord de la colonie française de Saint-Domingue, à la Convention nationale puis au Conseil des Cinq-Cents.



Jean-Baptiste Belley

Il participa bien évidemment au débat qui aboutit à l'abolition de l'esclavage. De son côté, son collègue Louis-Pierre Dufay prononce un discours remarqué faisant le procès des Blancs qui ont entraîné les propriétaires de couleur, ce qui a abouti à livrer aux Anglo-Espagnols une partie de la colonie de Saint-Domingue, alors que : « *les Noirs devenus libres et français ont fait rempart de leurs corps à l'invasion anglaise* ».

À la suite de cette allocution, l'abbé Grégoire, René Levasseur, Jean-François Delacroix et Danton font voter l'abolition de l'esclavage dans les colonies. Les députés Dufay, Mills et Belley (un noir, un mulâtre et un blanc), tous trois orateurs pendant le débat général, sont congratulés dans la liesse générale et sont accueillis de la même manière, le soir, au club des Jacobins.

On voit que la question de l'esclavage, d'ailleurs aboli sur le territoire métropolitain par le roi Louis X le 3 juillet 1315, a continué d'être en débat en France et a conduit à la première abolition.

C'est Napoléon empereur qui le rétablit dans les colonies. On pourra s'étonner de voir que les plus farouches militants qui veulent voir dans la France un État structurellement raciste condamnent nombre d'hommes politiques en ciblant très peu Napoléon. Peut-être peut-on rappeler l'analyse que fait Fatou Diome, écrivaine franco-sénégalaise d'après laquelle « *La rengaine sur la colonisation et l'esclavage est devenue un fonds de commerce* ».

Abolition de l'esclavage

En fait, ces questions, comme toutes les questions sur la liberté, ont toujours partagé la France contrairement aux États-Unis où il faut attendre 1964 pour que soient instaurés les droits civiques pour les noirs.

Ceux qui se disent racisés ne combattent pas pour la liberté universelle, mais pour une nouvelle forme d'apartheid appuyée sur une interprétation totalement apologétique de l'Histoire.

Le combat pour la liberté ne doit pas être le fonds de commerce de certains, mais celui de tous les citoyens.